



Construction en limite de proriete

Par **arvenne_old**, le **26/12/2007** à **12:05**

Une construction est en train de se réaliser à côté de chez moi. Mon allée est défoncée sur 70cm par 15m de long environ avec des arbres arrachés. J'ai envoyé une lettre recommandée au constructeur mais aucune réponse. Que dois- je faire? Quels recours? Coûts?

Par **Upsilon**, le **26/12/2007** à **12:39**

La meilleure chose à faire est de vous rapprocher d'un avocat qui lui même ira déposer une requête devant le juge des requêtes, chargé de régler des situations d'urgence de façon temporaire. Une fois les troubles en attente (travaux mis en suspens par décision du juge), il vous faudra engager une procédure de demandes de dommages et intérêts. Si réellement les gens construisent sur votre terrain, et qu'il n'existe pas de décision administrative dans ce sens, vous obtiendrez rapidement gain de cause...